2ème ANNÉE — DUCK LAKE, SASK., JEUDI 18 AVRIL 1912 — No 7

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe).............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! — *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

La nouvelle législation scolaire manitobaine

Avantages et Dangers

Aux dernières heures de la session législative à Winnipeg, trois amendements à l'Acte des Ecoles Publiques ont été adoptés par les deux côtés de la Chambre, avec l'intention avouée d'améliorer la situation scolaire des catholiques du Manitoba.

Voici la teneur de ces amendements :

La section 2 de "l'Acte des Ecoles publiques" étant le chapitre 143 des statuts refondus du Manitoba, 1902, est par les présentes amendée par l'addition des sous-sections suivantes :

"(r) Le mot école, où qu'il se rencontre dans cet acte, devra signifier et comprendre toute et chaque maison d'école, classe ou département dans une maison d'école POSSÉDÉE par un district d'école publique, dirigé par un ou des professeurs ;

(s) Il sera du devoir de tout bureau d'école publique dans cette Province, de fournir le logement scolaire voulu par "l'Acte des Ecoles Publiques", lorsqu'il en est requis par les parents, ou gardiens des enfants en âge de fréquenter l'école, d'après "l'Acte des Ecoles Publiques" ;

(t) L'article 218 du chapitre 145 des Statuts Refondus du Manitoba, 1902, devait signifier, et signifie un professeur pour les enfants des pétitionnaires et de la même dénomination religieuse que les pétitionnaires."

L'article 218 qui est ainsi interprété se lit comme suit :

Dans toute école dans les villes et cités où la fréquentation moyenne des enfants catholiques romains est de quarante ou plus, et dans les villages et districts ruraux où la fréquentation moyenne de tels enfants est de vingt-cinq ou plus, les commissaires, s'ils en sont requis par la pétition des parents ou tuteur de ce nombre d'enfants catholiques romains respectivement, emploieront dans cette école au moins un instituteur catholique romain dûment autorisé.

Quels seront au point de vue catholique les avantages de cette nouvelle législation ?... Ils serait fort difficile de les préciser en toute certitude : il y a là une sorte de casse-tête chinois qui appelle les solutions les plus variées et les plus complexes.

Le ministre de l'éducation, M. G. R. Coldwell, qui a proposé les amendements, s'est surtout appliqué dans son discours à en restreindre la portée.

La crainte de l'hostilité orangiste a sans doute inspiré ses paroles, mais les restrictions qu'il énonce vont parfois si loin que l'on se demande ce qui reste dans ce texte, d'une singulière imprécision, pour améliorer la situation catholique. Il affirme, par exemple, qu'il n'est nullement question d'établir des écoles séparées et de changer quoique ce soit au principe des écoles publiques — Les journaux de parti dans l'Est qui, pour donner le change sur la trahison fédérale des droits constitutionnels du Keewatin, s'évertuent à faire croire à leurs lecteurs que les écoles séparées sont pratiquement restaurées par cette nouvelle législation sont priés d'en prendre bonne note. — M. Coldwell ne croit pas que les catholiques puissent obtenir leurs pleins droits ni pour le présent ni pour un avenir rapproché : il sait sans doute que la corde du *fair play* britannique ne peut guère vibrer à ce diapason de justice, et que la majorité anglo-protestante du Manitoba n'est pas la majorité catholique française du Québec. Aussi insiste-t-il fortement sur le fait que rien n'a été changé à la clause 220 qui empêche la séparation des élèves par dénominations religieuses durant les classes. L'enseignement religieux reste prohibé au cours de l'instruction régulière et sera relégué à la dernière demi-heure, comme le veut le règlement Laurier-Greenway, pour le Manitoba, et la Constitution de 1905 pour les écoles *publiques* et *séparées* (nominalement) de l'Alberta et de la Saskatchewan. Pour amadouer encore l'intransigeance orangiste et maçonnique, le ministre de l'éducation fait ressortir l'avantage qu'il y aura — au point de vue maçonnique évidemment, pas au nôtre — à placer les écoles paroissiales sous le contrôle direct de la Commission des Ecoles Publiques.

Il y a là grosse anguille sous roche.

Ce dernier argument contribua, plus que tout autre peut-être, à désarmer les éléments oppositionnismes libéraux ou ministériels.

Le chef de l'opposition, M. Norris, et le chef des orangistes, M. McFadden, y allèrent de leur couplet dans le concert des protestations de bienveillance pour la minorité catholique : la chose semblait de rigueur ce jour-là, et elle peut s'expliquer assez facilement par la crainte de l'électeur catholique qui compte pour un cinquième du corps électoral et se montre décidé à la lutte.

Il ne faut pas se faire illusion cependant sur ces élans subits de bienveillance : il faut en profiter, non pas, pour jeter bas les armes, mais pour gagner un peu plus de terrain et surtout fortifier dans l'opinion publique le mépris de toute partisannerie. La vigoureuse protestation de la Fédération Catholique a contribué beaucoup, croyons-nous, à faire réfléchir les politiciens et à leur inspirer cette crainte qui est un commencement de sagesse, encore bien loin toutefois de la conversion complète.

Si l'on soupèse en effet les avantages que nous accorde la nouvelle législation, on a vite fait de constater qu'ils sont fort légers.

L'extension donné au mot "école" pour lui faire signifier classe ou division scolaire, peut amener dans toute la législation antérieure des modifications profondes et surtout des complicatiens que les juristes auront l'opportunité de démêler.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas perdre de vue ceci : les amendements ne s'appliqueront qu'aux seules écoles POSSÉDÉES par le bureau des écoles publiques, c'est-à-dire, en fait, ils ne sont pas applicables actuellement ni à Winnipeg ni à Brandon, que l'on a prétendu vouloir soulager par suppression de la double taxe. Dans ces villes, les catholiques ont construit et maintenu à leurs frais des écoles paroissiales, qui leur coûtent énormément cher, mais où ils sont chez eux, avec leurs maîtres et leurs livres catholiques. Croit-on qu'ils vont céder leurs propriétés au bureau des écoles publiques, se mettre sous la juridiction de commissaires protestants, subir les livres et l'inspection protestantes sans autres garanties que les textes des amendements Coldwell ? Ils n'iront pas se jeter dans le traquenard, et lâcher imprudemment la proie pour l'ombre.

Il faudra par conséquent de nouvelles négociations à côté de la loi, et c'est ce qui a lieu actuellement entre le comité catholique et le bureau des écoles publiques, pour amener une situation viable.

Bien des difficultés eussent été aplanies si la fameuse clause 220 eut été abolie et si la loi eut été applicable par *location* des écoles paroissiales actuelles. Mais on est encore loin de cette situation qui, sans être idéale, eut offert quelques avantages réels.

Y arrivera-t-on par mutuelle entente ? On peut l'espérer, peut-être ; ce n'en sera pas moins un régime très précaire à la merci de toutes les malveillances, une solution de pis-aller et une demi mesure de justice qui ne saurait être acceptée comme redressement complet des griefs.

Les catholiques du Manitoba ne rendront point les armes : ils n'en ont ni le droit, ni le désir. Qu'ils se fortifient plutôt pour marcher à de nouvelles conquêtes ; qu'ils fassent circuler un sang généreux et fort dans la Fédération Catholique ; qu'ils s'organisent sur le terrain catholique en dehors des partis. Unis ils seront forts ; forts ils deviendront libres.

L'opinion des "Cloches"

L'article précédent était déjà composé lorsque nous reçûmes le numéro du 15 avril des *Cloches* de St-Boniface.

L'organe de S. G. Mgr Langevin signale nettement la portée très aléatoire de la nouvelle législation. "*Nous devons déclarer*, dit-il, *que les nouveaux amendements sont assez anodins et qu'ils ne règlent nullement la question.*" Voici l'article en entier sous le titre : "La question scolaire manitobaine:"

"Notre question scolaire manitobaine vient d'entrer dans une nouvelle phase. Elle a été rouverte à la Législature pendant la session qui s'est terminée le 6 avril. Jeudi, le 4, le Gouvernement Roblin a présenté certains amendements qui ont été insérés sans opposition dans l'Acte des Ecoles publiques. Les deux partis ont manifesté des dispositions qui permettent d'espérer que l'injuste fardeau de la double taxe scolaire ne pèsera plus sur les épaules des Catholiques dans les centres où ils sont la minorité. Ces bonnes dispositions sont le résultat le plus tangible de cette réouverture, qui est la preuve éclatante que la question n'est ni réglée ni enterrée.

"Nous devons déclarer que les nouveaux amendements sont assez anodins et qu'ils ne règlent nullement la question. Notre loi scolaire n'a été modifiée substantiellement en aucun point. On a élargi le sens du mot *école* en lui donnant aussi le sens de *classe* et on a précisé, ou plus exactement confirmé le sens de l'article 218, qui autorise 25 enfants catholiques dans les campagnes et 40 dans les villes à avoir un maître catholique. C'est tout. La clause 220, défendant de séparer les enfants pendant les heures de classe ordinaire, demeure dans toute sa force, comme l'a expressément déclaré l'honorable G.-R. Coldwell, ministre de l'Instruction publique. D'où il est facile de conclure que le caractère de l'école reste ce qu'il était et que nos droits scolaires ne nous sont nullement rendus.

"Il est possible, — et nous le souhaitons vivement —, que des négociations avec la commission scolaire de Winnipeg, par exemple, entamées à l'occasion de l'adoption de ces amendements, aboutissent à la location de nos huit écoles paroissiales de cette ville fréquentées par 1300 enfants. Cet arrangement permettrait aux Catholiques de retirer leur part des $90,000 de taxes annuelles qu'ils paient présentement pour des écoles dans lesquelles ils ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants. Si ces démarches réussissent, la commission scolaire exclusivement protestante contrôlera absolument nos écoles, qui deviendront des écoles publiques dans toute la force du mot et seront de ce chef assujetties à toutes les stipulations de notre loi scolaire. Les inspecteurs, les livres et les programmes seront les mêmes que dans les autres écoles de la ville. Ce sera un soulagement au point de vue du relèvement de la double taxe, mais ce ne sera pas un règlement. C'est à beaucoup plus que nous avons droit et c'est beaucoup plus que nous réclamons. Encore faudra-t-il, pour que cet arrangement précaire s'effectue, que la majorité témoigne une grande mesure de bonne volonté et que l'esprit de justice, qui semble poindre à l'horizon, se développe et grandisse.

"D'où l'on peut juger combien tendancieuses, fausses et même injurieuses pour nous, sont les interprétations fantaisistes données aux nouveaux amendements dans une certaine presse de la province de Québec. Pourquoi tromper ainsi l'opinion publique et essayer de créer l'impression que la minorité est satisfaite ?"

Terrible Naufrage

1300 pertes de vie.--Le "Titanic" frappe une banquise et sombre à 400 milles de Terreneuve.-- Sur 2,170 passagers 868 seulement sont sauvés

Lundi, 15 avril, à 2.20 heures du matin, le gigantesque transatlantique "Titanic", de la ligne White Star, sombre à 400 milles des côtes de Terreneuve avec la plupart de ses passagers.

Il avait frappé une banquise de glace dimanche vers 10 heures du soir et il appela aussitôt au secours par le télégraphe sans fil. Divers bateaux partirent à la rescousse : l'"Olympic", le "Virginian" le "Carpathia". Ce dernier recueillit 868 naufragés, lundi à 10.30 heures du matin, huit heures après l'engloutissement du "Titanic". Ce sont pour la plupart des hommes et des enfants, que l'on avait mis dans les chaloupes de sauvetage au commencement du danger. Le "Carpathia" rencontra cette flotille de 20 chaloupes, à environ 40 milles de la scène du désastre, et prit les naufragés à bord. On croit que tous les autres passagers ont péri.

Actes Chevaleresques

Il est juste de signaler que les hommes sont restés bravement au poste du danger et ont cédé leur place aux femmes et aux enfants, comme l'indiquent les chiffres de la liste partielle des survivants : 79 hommes, 233 femmes et 16 enfants : total 318. Sur les 540 autres survivants on estime qu'il y a 100 matelots réquis pour diriger les chaloupes et d'après la proportion ordinaire de femmes et d'enfants sur le bateau dont le nombre s'élevait à 710, on croit que la majeure partie de ces 440 personnes sont des femmes et des enfants.

Le dernier message télégraphique du "Titanic" était : "Nous sombrons par l'avant. Chaloupes mises à la mer remplies de femmes et d'enfants."

Le "Titanic" n'avait que 20 chaloupes, toutes ont été retrouvées par le "Carpathia." Les règlements n'exigent pas qu'il y ait assez de chaloupes pour accomoder tous les passagers en cas de naufrage ; on prétend d'ailleurs qu'il serait impossible de les utiliser.

Notabilités à bord

Parmi les passagers les plus notables à bord du "Titanic" et dont le sort est inconnu, se trouve le président M. C. M. Hays, le millionnaire J. J. Astor, Paul Chevre, sculpteur français, F. D. Millet, artiste, le Major Archibald Butts, aide de camp du président Taft, W. T. Stead, écrivain, le colonel W. Roebling, constructeur du pont de Brooklyn.

Messages de sympathie

Le roi d'Angleterre et la reine ont envoyé le message suivant à la Compagnie White Star :

"La reine et moi frémissons d'horreur devant l'épouvantable désastre du "Titanic" et le nombre terrible des pertes de vies.

Nous sympathisons profondément avec toutes les familles affligées et nous partageons de tout notre cœur leur grande douleur."

(Signé) GEORGE V, R. et I.

La reine-mère, Alexandra, et le duc de Connaught, gouverneur-général du Canada, adressèrent aussi leurs condoléances.

Le "Titanic"

Ce vapeur faisait la traversée pour la première fois. Il a une longueur de 882 pieds ; c'est le plus grand bateau du monde ; sa construction a coûté $10,000,000. Il était sous la direction du capitaine Smith. Là où il a sombré, latitude 41.16 nord, longitude 56.14 ouest, la profondeur de l'océan est estimée à deux milles, soit environ 11,000 pieds.

Le plus grand désastre maritime

Ce naufrage, par le nombre des victimes, est le plus grand désastre qu'ait encore enregistré l'histoire. Dans le naufrage de "La Bourgogne" en 1898, il y eut 571 pertes de vie ; celui de l'"Atlantic en 1873, causa la mort de 57 personnes.

La nouvelle de cette catastrophe a semé partout la consternation. Une liste des passagers recueillis par le "Carpathia a été transmise par le télégraphe sans fil, mais plusieurs noms sont méconnaissables. Les parents et les amis de ceux qui étaient à bord resteront dans une anxiété mortelle pour plusieurs jours, jusqu'à ce que les bateaux qui ont opéré le sauvetage soit de retour.

La mer a englouti dans ses profondeurs des centaines de vies humaines et tous les perfectionnements des inventions modernes sont restés impuissants. Les victoires que remporte le génie de l'homme sur les éléments ne sont encore que très partielles. Sans être beaucoup moins rares, les catastrophes deviennent plus étendues et plus terribles.

Une bonne aubaine pour l'Ouest

Société des Artisans Canadiens-Français

La grande société nationale mutuelle des *Artisans Canadiens-Français* vient d'envoyer un organisateur dans chacune des trois provinces de l'Ouest.

M. A. R. Archambault est chargé de l'organisation du Manitoba ; M. Alfred Fortier, de celle de la Saskatchewan et M. J. G. Routhier, de l'Alberta.

Ces dévoués organisateurs trouveront le terrain déjà bien préparé par les conférences faites l'automne dernier par M. le chanoine LePailleur et par M. J. V. Désaulniers.

Nous espérons qu'ils recueilleront partout une abondante moisson de mutualistes, et qu'ils se

(A suivre en 2me page)

Energique attitude de l'Evêque et des Catholiques du Keewatin

Nous lisons sous ce titre dans les *Cloches* de St-Boniface:

"La jeune église du Keewatin, que la politique vient de dépouiller de ses droits sacrés en matière d'éducation, a fait une lutte superbe et digne des âges apostoliques. Sous la direction de son intrépide Vicaire Apostolique,—en qui nous saluons un évêque vaillant et militant—, elle n'a rien négligé pour affirmer et revendiquer ses imprescriptibles droits, qui, Dieu merci, ne sont ni détruits ni enterrés. Les requêtes tour à tour adressées aux membres du Gouvernement et aux Communes, ainsi qu'aux Sénateurs, et les protestations, formulées avant et après la consommation de l'injustice, ont fait briller ces droits d'un éclat qui les impose à la reconnaissance de tous les esprits droits et non circonvenus.

"L'espace nous fait défaut pour insérer toutes ces pièces maintenant du domaine de l'histoire. On les retrouvera dans la plupart des journaux catholiques qui ont pris fait et cause pour le droit et la justice, notamment dans le vaillant *Patriote de l'Ouest*, de Duck-Lake, Sask."

Une bonne aubaine pour l'Ouest

(Suite de la 1ère page)

fondera des succursales dans tous les principaux centres français.

La bienveillance et l'appui de tout le clergé de l'Ouest et de tous les hommes les plus influents leur sont assurés d'avance. L'heure est favorable pour implanter chez les nôtres l'esprit d'association et d'organisation catholiques. C'est une bonne aubaine pour tout l'Ouest français.

Nous avons confiance que tous nos lecteurs se feront un devoir de seconder ce mouvement et qu'ils entreront en masse dans une Société qui leur fera du bien au triple point de vue économique, religieux et national.

La première visite de l'organisateur de la Saskatchewan fut pour Duck Lake où la première succursale de la Sask. [illegible] être fondée [illegible]. Les autres centres français [illegible] honneur d'avoir eux aussi leur succursale.

Le Comité Permanent du Parler Français de la Saskatchewan favorise hautement l'entreprise et en augure le plus grand bien pour l'établissement simultané d'associations locales du Parler Français au moyen desquelles il entend relier tous les groupes français dans une organisation générale, solide et forte.

Nous reviendrons prochainement sur ce projet important.

Cette fausse nouvelle au sujet de la mort du Pape

La Presse Associé la semaine dernière a fait circuler dans le monde entier la nouvelle de la mort de SS. le Pape Pie X. Quelques heures après, la nouvelle était démentie.

On touche du doigt encore une fois les procédés mensongers des agences de nouvelles au service de la juiverie. Il y a là évidemment un coup monté. Chose étrange, deux évêques des Etats-Unis ont reçu confirmation de la nouvelle. Le Vatican a ouvert une enquête pour tenter de découvrir la source de la rumeur. On croit qu'il y a eu erreur dans la transmission d'une dépêche à la nonciature d'Espagne.

Les Franco-Américains et le Congrès de la Langue Française

Le Congrès de la Langue Française suscite le plus vif enthousiasme aux Etats-Unis.

Une imposante réunion de 1200 personnes avait lieu mardi le 9, à Manchester N. H. S. G. Mgr P. E. Roy, évêque auxiliaire de Québec, et S. G. Mgr .G. A. Guertin, évêque de Manchester, M. le Dr Brien, président de l'Association Canado-Américaine, M. Adjutor Rivard, secrétaire-général du Congrès y adressèrent la parole.

Dans le Rhode-Island, le nouveau journal *Le Devoir*, organise aussi une importante réunion à cette fin.

Federation Catholique Manitobaine

La Fédération Catholique, établie à l'assemblée du 13 mars, à Winnipeg, est en excellente voie d'organisation. Le bureau exécutif reçoit chaque jour avis de la nomination de quelque délégué paroissial.

Voici quelques noms reçus du 7 au 9 avril et publiés par le *North West Review*: à Deloraine, MM. A. Andrie et H. H. Buxton, délégués: Eglise du Sacré-Coeur de Winnipeg, M. Ernest Aubin: St-Charles, M. Geo. Caron: La Broquerie, M. J. O. Beaupré: Eglise St-Edouard Winnipeg, M. W. E. Delaney: Dauphin, M. H. N. McNeil. La paroisse de LePas a aussi demandé à faire partie de la Fédération.

Le banquet Roblin à Winnipeg

Un banquet considérable a été offert à M. Roblin, premier ministre du Manitoba, pour célébrer ses trente années de service public.

Plusieurs délégués canadiens-français étaient venus de Québec, entre autres MM. Armand Lavergne et P. E. Lamarche qui ont fait d'éloquents discours et ont été longuement acclamés en parlant avec courage et franchise sur les droits de la race française.

Nulle allusion n'a été faite à la question scolaire: tous ont rendu hommage à la largeur de vues de M. Roblin. Ce dernier a parlé de l'avenir reservé au Manitoba qui devient province maritime, et il a aussi signalé les tendances au socialisme qui se manifestent chez les peuples nouvellement arrivés dans l'Ouest.

Les ecoles bilingues de l'Ontario

D'après une dépêche, le gouvernement Whitney aurait déclaré à la fin de la session que l'enseignement de l'anglais deviendrait obligatoire dès que l'enfant entre à l'école: le français ne serait permis, comme langage de conversation, que pour les deux premières années de classe.

Ancien ministre républicain qui devient monarchiste

M. Emile Flourens, ministre des Affaires Etrangères, en 1886, vient de se rallier au parti monarchiste.

Il écrit:

"Sous l'ancien régime, nous étions les maîtres de l'Europe, nous en sommes devenus les serviteurs... nous ne sommes plus les maîtres de nos propres destinées."

"Nous en avons assez d'obéir aux caprices des souverains étrangers. Nous voulons ne plus obéir qu'à une voix exclusivement française. Nous voulons le roi de France, et non l'empereur d'Allemagne, ou le roi d'Angleterre, ou le tzar de Russie, ou la Maison de Savoie."

Les fruits de l'ecole sans Dieu

Benjamin Tisseau, l'un des deux soldats français qu'on vient d'exécuter, au Mans, pour le meurtre d'une vieille fermière, proclame, dans une confession écrite, que sa carrière criminelle, finie à 22 ans, a été le fruit de son éducation aux écoles sans Dieu.

Nous publierons ce document plus tard.

L'Alberta a encore gain de cause

Le gouvernement provincial a de nouveau gain de cause dans le célèbre procès de $6,000,000 intenté par les compagnies des grandes voies fluviales. Alberta et Great Waterways. Appel est interjeté devant le Conseil Privé d'Angleterre.

"La Justice"

"La Justice" de Holyoke, Mass., que rédige la plume alerte et vaillante de M. J. Lussier, vient d'entrer dans sa neuvième année.

A cette occasion notre confrère fait les réflexions suivantes.

"Ah! si tous nos compatriotes étaient des patriotes vrais, le métier de journaliste français serait une véritable jouissance au lieu d'être la tâche énervante qu'elle est devenue. Mais, combien de nos frères qui crient fort et s'égosillent aux jours de réunion publique se dérobent et s'indignent quand le collecteur va leur demander le prix d'un abonnement au journal français!

"Et pourtant, est-il une institution plus indispensable à notre avancement et à la conservation de notre influence que celle du journalisme? Sans cette force, comment combattre? Sans ce clairon, comment se grouper? Sans cette voix, comment se reconnaître?"

Longue vie à la *Justice*.

"La Foi de Nos Pères"

Beau volume de 400 pages a très bas prix

On peut se procurer aux bureaux du "Patriote" cet excellent volume du Cardinal Gibbons. Lecture agréable, facile, très instructive, réfutation péremptoire des objections courantes contre la religion. Pour propagande, nous offrons en vente ce volume de 400 pages, solidement broché au prix minime de 30 cents l'exemplaire par la poste et de 25 cents à nos bureaux. Des timbres-poste seront acceptés en paiement. Envoyez votre commande aujourd'hui.

BON CONSEIL

Pour les dames, excepté bien entendu, pour les lectrices de notre journal... qui sont presque toutes sans défauts

Un auteur anglais prétend qu'il est trois choses auxquelles une femme *doit* et *doit ne pas* ressembler.

1o. Elle *doit* ressembler à l'escargot qui ne quitte jamais sa maison;—mais elle *ne doit pas*, comme l'escargot, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède;

2o. Elle *doit* ressembler à l'écho qui ne parle que si on l'interroge;—mais elle *ne doit pas*, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier mot;

3o. Enfin, elle *doit* être, comme l'horloge de la ville, d'une régularité parfaite;—mais, elle *ne doit pas* comme l'horloge, se faire entendre de toute la ville!

Un cordonnier-musicien arbore sur sa boutique cette annonce: "Au soulier fa, si, la, si, ré."

Pèlerinage de l'Ouest à Ste-Anne de Beaupré

Extrait d'une circulaire de S. G. Mgr O. E. Mathieu, 25 mars 1912

Il y a plus de trois siècles, des marins quittaient le beau pays de France, pour venir, sur les bords inhospitaliers de nos fleuves et de nos rivières, travailler à étendre le royaume de Jésus-Christ. Ils voulaient promener dans les différentes parties du Nouveau-Monde le signe de la Rédemption, la croix du Christ qui, partout où elle est plantée, partout où elle est respectée, ombrage des peuples civilisés et heureux. Ils venaient ici mener une vie de sacrifices et de dévouement pour leur Dieu qui dès lors était tenu de leur donner sa protection.

Pendant la traversée, les vents furent propices: l'océan resta paisible; ses flots, qui parfois s'élèvent comme des montagnes, caressèrent la barque fragile et la portèrent sans secousses sur les bords du Nouveau-Monde.

Elle était presque rendue au terme du voyage; quelques heures encore et elle jetterait l'ancre aux pieds du vaste promotoire de Québec. Mais tout à coup, le ciel s'assombrit, le vent se leva furieux, la mer devint agitée et menaçante, les éclairs sillonnèrent les nues et furent suivies de près par des roulements de tonnerre qui glacèrent d'effroi les braves marins et leur firent voir le danger de leur position.

Ils se rappelèrent leur patrie, leurs parents, leurs amis: ils se rappelèrent les beaux jours passés au fond de cette Bretagne si chère à leurs cœurs et si dévouée au culte de Sainte Anne. Aussitôt ils se jetèrent à genoux et firent le vœu d'élever un sanctuaire en l'honneur de cette grande Sainte sur le rivage où elle leur permettrait d'aborder sains et saufs.

Ce vœu mit fin à la tempête, et, aux premières lueurs du jour, leur barque abordait sans difficulté aux pieds d'un riant côteau. Sainte Anne, patronne de la Bretagne, manifestait ainsi sa volonté de prendre sous sa protection cette terre du Canada découverte par des marins bretons.

Sainte Thérèse ne voulait d'autre luxe pour ses couvents qu'un beau paysage. Sainte Anne aussi le voulait: car elle est vraiment fameuse cette belle et riche nature que déploie la côte de Beaupré, dont l'historien Ferland disait: "Si vous n'avez jamais visité la côté de Beaupré, vous ne connaissez ni le Canada, ni les Canadiens."

Depuis cette époque reculée, des milliers, des millions de catholiques se sont rendus à Beaupré pour implorer la Mère de Marie et lui demander les grâces dont ils avaient besoin.

Des solitudes de l'Ouest, des rivages de la Gaspésie, des bords de la Baie d'Hudson et des Grands Lacs, les sauvages, à la figure féroce, aux costumes bizarres, instruits par la robe noire, attirés par les prodiges dont ils avaient ouï parler, se sont rendus à ce sanctuaire pour y éprouver ces joies indicibles que ressentent seules les âmes régénérées par le baptême.

L'illustre et saint Mgr de Laval, les vice-rois fiers et belliqueux, les pieux et gentils barons de France, sont allés orner ce sanctuaire de riches présents, en reconnaissance de bienfaits reçus.

Les pauvres, les malheureux sont allés à Sainte-Anne de Beaupré déposer aux pieds de cette grande patronne du pays l'offrande de leurs sueurs, de leurs peines et lui demander de les rendre méritoires et agréables à Dieu.

Sainte-Anne est devenue un lieu de pèlerinage, c'est-à-dire, un de ces lieux où Dieu se plaît à manifester d'une manière toute spéciale sa puissance et sa bonté, un lieu où se donnent rendez-vous toutes les infirmités humaines, un lieu où les peuples se sentent attirés et où ils se rendent pour devenir meilleurs. Là, depuis trois siècles, Dieu déploie ses merveilles, montre la plénitude de son pouvoir et fait apparaître sa majesté: "*apparebit majestas Domini.*"

En 1665, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, parlait déjà des nombreux miracles qui se faisaient à Sainte-Anne: "A sept lieues d'ici, écrivait-elle à son fils, il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de Sainte-Anne, dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de Marie. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue et les malades de quelque maladie que ce soit recevoir la santé."

Depuis ce temps, Dieu a voulu continuer à se montrer dans ce lieu béni: les peuples ont aimé à le voir et à le contempler et ils ont accouru en caravanes innombrables. L'élan des fidèles vers ce sanctuaire privilégié de Ste-Anne s'est étendu comme un feu qui gagne de proche en proche et finit par embraser toute une contrée. Il n'en pouvait être autrement; car les pèlerins répandaient partout la nouvelle des grâces merveilleuses obtenues dans ce lieu choisi de Dieu.

Nous avons cru qu'il serait utile d'organiser un pèlerinage vers ce sanctuaire prédestiné, et que plusieurs d'entre vous aimeraient à en faire partie. Nous venons aujourd'hui leur demander de bien vouloir donner leur nom, aussitôt que possible, à leurs dévoués curés. Nous irons ensemble prier la bonne Sainte Anne de prendre sous sa protection notre nouveau diocèse: nous irons lui demander de faire répandre par Dieu sur son évêque, sur ses prêtres, sur ses fidèles, ses plus précieuses faveurs. Dans ce pieux rendez-vous, nos âmes appelleront et Dieu descendra; nos âmes se prosterneront et Dieu les relèvera; nos âmes diront: "Nous avons faim et soif, et Dieu, ouvrant son cœur, les appuiera sur son sein pour les nourir de lumière, d'amour et de vie; nos âmes diront: Nous sommes fatiguées et Dieu, de sa douce main, essuiera la sueur de nos fronts; nos âmes diront avec amour: Notre Père, et Dieu répondra: Mes chers enfants.

Et quand nous serons rentrés dans nos demeures, à ceux qui nous demanderont quel est l'effet produit en nous par ce pèlerinage, à ceux qui nous diront: "*quid vidisti in via, dic nobis,*" Qu'avez-vous vu? Nous répondrons: nous avons vu ce qui certainement ne se voit pas ailleurs: nous avons vu le spectacle d'une foi antique, d'une foi ardente.

A Sainte-Anne, on croit sans hésiter que Dieu, Maître de la nature et de ses lois, a le droit d'intervenir pour en suspendre momentanément le cours, qu'Il intervient, qu'Il fait des miracles.

A Sainte-Anne, on prie par l'intercession de l'aïeule de Jésus: on prie isolément dans un coin retiré de la Basilique: on prie en public, le jour, la nuit, sans repos ni trève. On prie "le Dieu du jour, le Dieu des nuits, le Dieu de toutes les heures," et on sent qu'Il est tout près de ceux qui l'invoquent, qu'Il sourit à leurs demandes et qu'il les exauce.

A Sainte-Anne, on se sent fier d'être chrétien et on prend la résolution de l'être toujours et partout. Pour cela on veut suivre le conseil de Saint Augustin qui disait à ses contemporains: "Vous avez soif du bonheur, buvez la vertu, *bibe virtutem.*"

Et nous reviendrons ici, mieux disposés à la pratiquer cette vertu qui sans doute n'expulse pas de notre vie la lutte, le travail, la douleur, élements essentiels de notre épreuve terrestre, mais qui fait à notre âme toute la félicité que comportent les conditions de notre mortalité, la vertu qui donne le bonheur puisqu'elle donne la paix, c'est-à-dire, le repos de l'intelligence dans la vérité, le repos de la conscience dans le devoir accompli.

La Resurrection

Il y a en cela, dit Saint Augustin, trois choses incroyables: la première, c'est qu'un homme mort revive; la deuxième, c'est que quelques pêcheurs ignorants annoncent au monde un fait aussi étrange; la troisième, c'est que le monde les ait crus!!!

Un auteur ajoute: les impies, les incrédules n'admettent pas le premier de ces faits merveilleux. Bon gré mal gré, ils voient le troisième de leurs propres yeux; et ils ne peuvent l'expliquer qu'en admettant le deuxième.

Delmas

—M. Champeau est arrivé du Wisconsin avec sa famille et son ménage pour demeurer avec nous. Il a acheté une demie section à $20. de l'acre comptant.

—M. Roy, du Wisconsin, est ici à la recherche de terrain.

—M. B. Chassé a acheté un quart de section à $18 l'acre.

—M. Grosjean est aussi parmi nous avec sa famille dans l'intention d'acheter une demie section.

—M. J. A. Prince a vendu un demi char de blé de semence au Sénateur B. Prince.

—La grand'messe de Pâques a été chantée par le R. P. Watelle. Le chœur était accompagné au cornet-piston par le R. P. Poulenard. Les paroissiens sont enchantés du zèle de nos bonnes Sœurs pour exercer du chant aussi magnifique.

—Les cultivateurs ont commencé leurs semences depuis déjà plusieurs jours.

MOT POUR RIRE

Nos marsouins:

—Mait'compas, l'officier demande la température?...

—Dis lui cinq en dessous!

—Cinquante sous? Si j'répéte ça, j'vas m'faire attraper.

—Capitaine, le thermomètre marque deux piastres cinquante.

Les Mémoires de Louis Schmidt

Reminiscences

Écrites spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

CHAPITRE V

LES TROUBLES DE LA RIVIÈRE ROUGE

(1868-69-70)

(Suite)

Sir Geo. Cartier avait demandé à Riel, par M. Ritchot, qu'il voulut bien continuer à gouverner le pays jusqu'à l'arrivée des autorités canadiennes, et c'est ce qu'il fit jusqu'au 23 août.

Avant d'arriver à ce jour néfaste, laissez-moi dire un mot de mon ami le capitaine Gay.

Aussitôt que la déclaration de guerre entre la France et la Prusse fut parvenue à ses oreilles, il partit sans perdre une minute. Ce petit diable d'homme ne rêvait que guerre et batailles. Plusieurs mois plus tard, il m'écrivait de Tours, que la paix, la triste paix était faite, et son titre de colonel, donné par Riel, avait été ratifié par la République Française.

Je vais maintenant aborder un sujet que je n'ai pas encore touché, et qui va être l'objet de bien des démarches, des pourparlers et des déceptions. Je veux parler de l'Amnistie.

C'était une condition *sine qua non* de notre entrée dans la Confédération, et elle avait été promise, mais de vive voix seulement, d'abord à Mgr Taché, puis à nos délégués. On avait dit à ceux-ci: "C'est chose entendue et déjà règlée à Londres. Vous allez trouver chez vous à votre arrivée, les papiers officiels accordant l'amnistie: ces papiers sont déjà en route".

C'est sur ces promesses formelles que tout le monde se fit prendre, et, comme dit l'abbé Dugas, "on peut se faire prendre à moins que cela".

A proprement parler, et, si nous avions eu affaire à un gouvernement fort et honnête, nous n'avions pas besoin de cette amnistie. On n'amnistie que les coupables, et nous ne l'étions pas. Mais c'était une sauvegarde contre les entreprises de nos ennemis qui ne manqueraient pas d'assaillir et d'importuner les tribunaux à notre sujet.

M. Ritchot ne fut pas sitôt rendu, que Mgr Taché, ne le voyant nanti comme lui que de promesses verbales, partait pour Ottawa. Hélas! pauvre évêque, ce voyage comme bien d'autres encore seront inutiles, et ne serviront qu'à lui causer des déboires et des angoisses morales sans nombre. On l'accusera de manquer de parole, d'avoir été de connivence avec le gouvernement canadien pour tromper son peuple.

Les ministres ne pourront pas accorder l'amnistie, ils en seront empêchés par le fanatisme ontarien, ce même fanatisme qui fera exécuter Riel en 1885, et qui nous ôtera nos écoles catholiques en 1905.

Mgr Taché arriva donc sans elle, comme nous le redoutions, et les troupes de Wolseley étant sur le point d'arriver, accompagnées d'une bande de fanatiques, nous avions pris nos mesures pour ne pas être surpris dans le Fort.

ARRIVÉE DES TROUPES CANADIENNES

Le matin du 23 août, par un temps pluvieux, un ancien bourgeois de la Compagnie, M. Stuart, arriva dans le fort à course de cheval, pour nous prévenir que Wolsely était proche. Alors Riel et O'Donoghue traversèrent à St Boniface, et de là prirent le chemin de Pembina.

J'avais couché chez moi cette nuit là, et venant aux nouvelles de bonne heure le matin, je fus informé par le passeur de l'Assiniboine, M. Dougall, que je n'avais même pas le temps d'aller chercher les quelques effets qui me restaient dans le fort. En effet, peu après, je vis les capots rouges contourner le bastion du Sud-Est, et je tournai bride sans tarder.

Le gouverneur Archibald n'arriva que quelques jours après, par la voie des Etats-Unis.

Ainsi tout tournait mal, et contrairement à ce qui nous avait été promis. Le Canada allait agir en traître jusqu'au bout, et d'une façon indigne d'un peuple civilisé. Mais l'histoire lui tiendra compte de la conduite louche, tergiversante et enfin traîtresse qu'il a tenue pendant le cours de ces troubles, que je vais maintenant clore sur cette réflexion.

CHAPITRE VI

(1870-80)

Une ère de vexations et de persécutions s'ouvre ici qui aboutira à de nouveaux troubles en 1885, troubles plus graves en un sens, car il y coulera beaucoup de sang. La haine orangiste va désormais se donner libre carrière et exercer une revanche sauvage de ses derniers échecs.

Pour alimenter et surexciter son animosité, on ira d'abord contempler le cadavre de Scott. Voilà pourquoi, dès le lendemain de l'arrivée de Wolseley, une foule nombreuse se rendit au Fort pour déterrer l'infortuné. Mais ils ne trouvèrent que quelques pierres au fond du cercueil. Jugez de leur déception et des cris de rage qu'ils proférèrent.

La fosse avait été creusée un peu à gauche de la porte du magasin de la Compagnie, et je croyais bien comme les autres que le corps y avait été enfoui. Je me rappelai alors tout ce que les hommes disaient le lendemain de l'exécution: qu'une voiture — le *grand cutter rouge* de Schultz — partie du bastion Sud-Est, près du magasin, était sortie du Fort dans le plus grand mystère pendant la nuit, et qu'elle s'était dirigée vers la rivière. De là on conclut que le corps avait été passé sur la glace.

Après cette cruelle déception, et l'arrivée d'un bataillon de volontaires d'Ontario — il en était venu un autre de Québec — commença la chasse au Métis tant soit peu connu, puisqu'on ne pouvait atteindre les principaux chefs qu'on traquait cependant comme des bêtes fauves.

(A Suivre)

DEUX ANS AUX PAYS DES CHAMEAUX

ROMAN VECU

PAR

LE FRANC-TIREUR

Écrit Spécialement pour le "Patriote de l'Ouest"

DEUXIÈME PARTIE

Dans le Sahara

IX

FAUSSE ALERTE ET COMBAT

(Suite)

Il n'y avait d'ailleurs aucunement de sa faute. car outre qu'il est presque impossible de se diriger au désert dans l'obscurité. le sable qui avait pénétré dans sa boussole de poche en avait absolument faussé le mouvement.

Les coups de crosse tombèrent dru comme grêle sur les épaules des braillards : on mit les menottes à quelques-uns et tout rentra dans l'ordre.

Mais que faire en une pareille conjecture ?

Remonter les tentes ?. .

Il n'y fallait pas songer.

S'asseoir et attendre le jour ?. .

C'eût été perdre pour la marche de nuit un temps précieux qu'on aurait à regretter plus tard, quand le soleil se montrerait avec ses rayons brûlants. .

Que faire alors ?. .

Les "Joyeux" sont toujours féconds en expédients.

—Mon adjudant, voulez-vous me payer un litre ?. .

—Voulez-vous me ficher la paix, vous !

—C'est pas d'la blague, mon adjudant, suivez bien mon raisonnement : Si vous m'payez un litre, j'aurai une bouteille : quand j'aurai la bouteille, j'la boirai,. .oh, pas tout seul, mais avec les copains !. .Quand nous l'aurons bue, je lui ferai sauter le fond avec une ficelle. Quand l'fond s'ra sauté. vous m'passerez une chandelle que j'introduirai dans l'goulot, à l'intérieur de la bouteille. Cela fait, j'aurai une lanterne et je me charge ensuite de vous guider. car, sans m'vanter, j'connais la route, moi, ça fait la onzième fois que je vais à la discipline. . On n'est pas des bleus, quoi !. .

Celui qui avait parié n'était pas autre que le chef de la bande, celui-là même que nous avons vu enchainer à la queue d'un cheval lors du départ de Ghardaïa

L'adjudant réfléchit. Ce que le gaillard avait dit était vrai, il connaissait la route mieux que personne et dans les circonstances où l'on se trouvait, il n'y avait pas de temps à perdre.

On parlementa.

—Vous avez ma foi une bonne idée, mais je n'ai pas de litre à vous payer, vu qu'il n'y a pas d'auberge ici.

—Vous en avez dans votre malle. je vous ai vu tantôt en train de boire l'absinthe.

—Oui, mais malheureusement la bouteille est vide.

—T'en a menti, vieux Juif, c'est parce que tu ne veux pas rincer la dalle au populo !

Un coup de crosse bien appliqué fut la réplique immédiate à cette nouvelle insulte.

—Voulez-vous la bouteille vide ?. . .

—Eh bien, oui, donne-là, j'avons pas envie d'rester là et on va t'montrer qu's'il y a des empotés ici, c'est pas les "Joyeux" !. . .

L'adjudant fit remettre la bouteille.

Munis d'une ficelle, deux disciplinaires eurent vite fait d'en scier le fond.

Une bougie fut introduite dans le goulot renversé.

Le chef de la bande s'empara de la lanterne improvisée, passa en avant suivi de deux spahis, entonna une chanson plus ou moins anarchiste que ses collègues répétèrent avec entrain et l'on se mit en marche derrière lui.

Au lever du soleil, le vent cessa tout à coup et l'on put enfin respirer librement.

On était dans la région de Zirara, en plein pays de dunes.

Dans ces collines de sable qu'il faut continuellement monter et descendre, la fatigue est extrême et ce n'est pas sans une juste raison que l'on a désigné les étapes d'El-Koua et de Zirara jusqu'à El-Goléa et au delà, comme les plus difficiles et les plus rudes de ces parages.

Le chameau lui-même, qui pourtant marche plus facilement dans le sable que sur la terre ferme, manifeste son épuisement en s'agenouillant fréquemment au pied des dunes. Parfois même, on est obligé de lui ôter une partie de son chargement.

Un soleil brûlant vint bientôt se mettre de la partie, la soif se fit sentir et on marcha sur une terre de feu.

Ce fut le moment favorable choisi pour le combat par les Arabes dont on avait aperçu la veille les signaux de guerre.

Plusieurs coups de fusil vinrent soudain jeter le désordre dans la troupe.

Les chameaux effrayés s'enfuirent de toutes parts en poussant des cris terribles.

Une vingtaine d'Arabes armés émergèrent au sommet des dunes environnantes, hurlant et agitant leurs fusils d'une façon significative.

D'autres têtes apparurent, puis d'autres encore qui semblaient sortir de terre. . . .

Le convoi était entouré.

(A Suivre)

Les illusions d'un anglomane

N. B. DÉFENSE à tous ceux qui sont entichés d'un amour excessif pour l'étude de l'anglais de lire ceci.

———

Le dialogue suivant est imaginé par M. l'abbé Gaire, le vaillant colonisateur du sud de la Saskatchewan, qui fait publier à Lille en France, un charmant bulletin trimestriel intitulé "Le Défenseur du Canada catholique et français."

(DIALOGUE)

(Suite)

Ils pourraient passer partout au Canada, et être en mesure d'être reçus dans toutes les maisons et dans tous les bureaux, tandis que par le fait de la négligence d'un père trop peu clairvoyant et trop peu fier, ils ne peuvent être admis que dans les sociétés complètement anglaises et dans des maisons qui n'ont aucune relation française. Voilà des gens qui, sans y penser, ont élevé une barrière entre eux et les gens de leur race ; les voilà condamnés à vivre avec les étrangers. Quand M. B. sera devenu grand-père, il sera obligé de servir d'interprète à ses petits-fils auprès de leurs parents, restés complètement Canadiens-Français et son ennui redoublera quand il qu'il n'y a pas de place dans telle maison pour tel de ses petits-fils parce qu'il ignorera le français. Eh bien ! M. Lesau, vos illusions tombent-elles ? Voyez-vous, maintenant, que si l'anglais est utile à vos fils, le français ne l'est pas moins.

Vous avez pu, du reste, remarquer combien l'anglais s'apprend facilement dans ce pays, l'on pourrait presque dire qu'il s'apprend tout seul. Il suffit pour cela de causer seulement de temps en temps avec les Anglais du voisinage.

Vous pouvez être sans inquiétude à ce sujet, vos enfants sauront toujours assez d'anglais pour le besoin qu'ils pourront en avoir ; ils ne l'apprendront peut-être même que trop, comme c'est arrivé à plusieurs. Ce n'est pas l'anglais qui est ici en danger, c'est le français. Voilà pourquoi c'est cette dernière langue que nous devons nous efforcer de maintenir. C'est pour elle que tous les bons Français doivent conjurer leurs efforts durant la période critique que nous traversons pour elle en ce moment.

LESAU. — Vos raisons sont marquées au coin du bon sens ; je suis maintenant convaincu que j'étais ci-devant obsédé de quantité d'idées fausses qui ont malheureusement trop cours parmi quantité de Français égoïstes et superficiels. Sans le vouloir, je travaillais à l'encontre des intérêts matériels bien compris de mes fils.

LAFRANCHISE. — Vous n'avez pas que des garçons, vous avez aussi des filles, M. Lesau. Que pensez-vous leur faire apprendre en fait de français et d'anglais ?

LESAU. — Elles feront en cela comme mes fils : elles apprendront les deux langues.

LAFRANCHISE. — C'est bien, M. Lesau. Cependant, permettez-moi de vous faire remarquer qu'il existe ici une nuance qu'il importe de bien distinguer.

Nous venons de voir que si vos fils ont besoin de savoir assez l'anglais pour se débrouiller dans leurs relations commerciales, ils ont encore plus besoin à tous égards de français. Eh bien : ce qui est vrai de vos fils est encore plus vrai de vos filles, que vous destinez à l'état de fermières. Elles auront alors pour fonctions d'élever leurs enfants, de faire la cuisine, de tenir proprement leurs maisons, de s'occuper de leur basse-cour, de laver le linge, de travailler à la couture. Voilà, ce me semble dans leur ensemble, les diverses fonctions de vos filles devenues fermières. Verriez-vous quelque fonction importante que j'aurais oubliée.

LESAU. — Je ne vois rien de plus. Vous avez bien énuméré toutes les fonctions principales de la fermière.

LAFRANCHISE. — Eh bien ! voyez-vous que quelqu'une de ces fonctions réclamerait impérieusement pour vos filles la connaissance de l'anglais ?

LESAU. — Je reconnais que dans ces fonctions l'anglais n'est pas plus nécessaire que le français ou l'allemand, par exemple, et j'avoue que mes filles pourront parfaitement être à la hauteur de leur tâche, même si elles ignoraient complètement l'anglais.

LAFRANCHISE. — Vous reconnaissez donc que l'anglais n'est pas nécessaire à vos filles.

LESAU. — Oui !

LAFRANCHISE. — Je vais même vous prouver que la connaissance de cette langue pourrait être un danger pour elles, tandis que celle du français leur est absolument indispensable et qu'elle est leur sauvegarde.

Nous avons vu que parmi les fonctions, non seulement d'une fermière mais aussi de toute mère, il y avait la fonction essentielle de la formation de ses enfants. C'est à la mère que la Providence a confié la mission de diriger les premiers pas de ses enfants dans la vie ; c'est à elle qu'il revient plus particulièrement de les suivre de près et de les instruire dans la mesure du possible.

Il se pourra que cette mère de famille française soit établie à une distance considérable des écoles françaises : c'est surtout alors qu'il sera important que cette mère possède bien sa langue maternelle afin de pouvoir l'apprendre à ses enfants, quand ils ne pourront trouver ce précieux enseignement à l'école publique du voisinage. Et s'il convient que partout, au Canada, la femme française connaisse bien sa langue maternelle, cela devient absolument nécessaire dans quantité de régions du Canada où l'école publique dédaigne trop l'enseignement du français.

(A Suivre)

Deux Anciens Compagnons

A l'occasion de l'entrée du R. P. Damase Dandurand, O. M. I., dans sa quatre-vingt-quatorzième année, nous publions avec plaisir une double photographie prise il y a soixante ans, alors qu'il résidait à Ottawa.

Il avait précédé Mgr Guigues à Bytown, alors petit village, devenu depuis la capitale du Canada. Mgr Guigues fut évêque d'Ottawa de 1848 à 1874. A sa mort, le P. Dandurand, vicaire-général depuis longtemps, administra le diocèse jusqu'à la prise de possession par



MGR GUIGUES, O. M. I. premier évêque d'Ottawa — R. P. DANDURAND, O. M. I., il y a 60 ans.

Mgr Duhamel, à qui il avait fait faire sa première communion. En cette année 1875, il fut envoyé en Angleterre, mais Mgr Taché fit des instances auprès du Supérieur général des Oblats de M.-I. et obtint qu'il vint au Manitoba, où ses jours se prolongent comme ceux des anciens patriarches et où sa jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle.

Depuis le 23 mars, il s'achemine d'un pas toujours agile vers sa quatre-vingt-quatorzième année. Nous lui en souhaitons encore plusieurs autres.

Société des Artisans Canadiens-Français

La plus forte société de langue française en Amérique

Samedi midi. M. Alfred Fortier, organisateur de la Société des Artisans Canadiens-Français, arrivait à Duck-Lake pour fonder la première succursale de la Société dans la Province de la Saskatchewan.

En arrivant, M. Fortier s'empressa de faire visite au Rév. M. le Curé Schmid, au R. P. Delmas, O.M.I., et au R. P. Auclair, O.M.I., ainsi qu'à M. le Dr Touchette aux bureaux du journal "Le Patriote." Tous ces distingués personnages reçurent l'organisateur avec amabilité et lui promirent leur appui et encouragement pour le travail de recrutement dans la Saskatchewan.

Dimanche à la Grand'Messe, le Rév. M. le Curé Schmid annonçait une assemblée de tous les paroissiens de langue française dans une des classes de l'école paroissiale en recommandant à tous de s'y rendre.

Si nous voulons voir combien les paroissiens de Duck-Lake savent répondre à l'appel de leur vénéré Pasteur, on en peut juger par le fait que la salle de l'école était littéralement remplie de la meilleure classe de citoyens de Duck-Lake, puisque ce sont ceux qui assistent à la Grand'Messe du dimanche.

L'assemblée fut ouverte et présidée par le Rév. Monsieur le Curé Schmid qui donna en termes choisis le but de l'asssemblée et présenta M. Alfred Fortier, Organisateur envoyé par le Bureau Central de Montréal pour fonder une succursale de la Société des Artisans à Duck Lake et dans les centres français de la Saskatchewan.

M. Fortier commença par remercier la nombreuse assemblée, au nom de la Société qu'il représente et en son nom personnel, d'avoir bien voulu se rendre en aussi grand nombre à l'appel de leur bien aimé Pasteur. Il remercia aussi Monsieur le Curé qui s'était empressé de se rendre au sortir de l'office, sans prendre le temps de prendre une légère collation, étant même malade et bien fatigué.

Après avoir parlé de la fondation de la Société en 1876, l'organisateur donna le nom des Provinces du Canada et Etats de la Nouvelle-Angleterre où les Artisans font affaire, il s'efforça de démontrer à l'assemblée que tous ceux qui parlent la belle langue française dans l'Ouest devraient s'empresser de se faire Artisans: c'est avec une Société comme la Société des Artisans Canadiens-Français que nous saurons combien nous sommes en nombre de l'Atlantique au Pacifique et dans les Etats de la Nouvelle Angleterre. Par nos journaux français et le bulletin des Artisans envoyé chaque mois à tous les membres on pourra lire le compte rendu des fêtes aux différents endroits où il y a des succursales, les discours patriotiques prononcés à ces fêtes. Cela ranimera le courage et nous donnera plus de force pour marcher de l'avant et revendiquer nos droits en temps et lieu.

Si tous les Français et Canadiens-Français voulaient bien penser au résultat, nous pourrions être 200,000 membres de langue française et cela voudrait dire quelque chose aux autres nationalités.

L'organisateur donna ensuite les conditions exigées par la Société pour être admis membre, pour les deux sexes.

Pour être admis dans la Société il faut posséder les qualifications suivantes:

a) Être âgé de seize ans révolus et n'avoir pas atteint cinquante-cinq ans;

b) Parler la langue française, et être Canadien-Français ou considéré comme tel;

c) Être catholique et n'appartenir, sauf dispense de l'Ordinaire, a aucune société défendue par l'Église;

d) Avoir de bonnes mœurs et n'être point adonné à l'usage immodéré des boissons enivrantes;

e) Jouir d'une bonne santé, d'une bonne constitution, et n'être sujet à aucune maladie héréditaire, acquise ou incurable.

ART. 7. — Ne peuvent être admis dans la Société:

Ceux qui sont affligés d'une infirmité grave ou pouvant avoir une influence fâcheuse sur leur santé.

Après avoir donné les chiffres du tableau d'âge et de la dotation pour la caisse en maladie, du coût des examens révision d'examens et certificats, M. Fortier remercia encore une fois le Rév. M. le curé Schmid d'avoir bien voulu présider l'assemblée et de l'avoir si bien annoncée. Il fit appel en terminant à tous ceux qui voulaient bien lui donner leur nom. Après l'assemblée, dix donnèrent leur nom tout de suite et plus de quinze promirent à l'organisateur de le voir au commencement de la semaine, pour signer leur carte d'admission.

Monsieur le Curé, avant de clore l'assemblée, demanda surtout aux jeunes de faire partie de la société et dit qu'il voyait avec plaisir la fondation d'une succursale des Artisans dans sa paroisse. Merci Révérend M. le Curé, la Société des Artisans Canadiens-Français pourra marquer votre nom en lettres d'or au tableau d'honneur de la Société.

(Communiqué.)

En avant vers la Saskatchewan

Aux colons libres, la terre libre!

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU "PATRIOTE."

Cher Monsieur.

Je viens de lire dans le dernier numéro du "Telegram" de Winnipeg que six mille colons viennent de passer dans la capitale du Manitoba, en route sur la Saskatchewan et l'Alberta. La dépêche, relatant le fait, ajoute que ces nouveaux colons appartiennent aux nationalités suivantes: Anglaise, Irlandaise, Ecossaise, Norvégienne, Autrichienne et Russe.

On ne signale pas qu'un nombre même infime des nouveaux-venus soit de nationalité française.

Or veuillez bien remarquer que tous ces immigrants viennent de pays lointains, situés à des milliers de milles du Canada. Aucun d'eux ne craint la fatigue, ne se laisse effrayer par la distance. Ils veulent se créer un foyer heureux et prospère et l'espérance d'atteindre facilement à leur but les soutient.

En regard de cela, n'est-ce pas désespérant de constater que nos compatriotes, établis aux Etats-Unis de l'Est, demeurent passivement astreints au labeur ingrat des manufactures, alors que, s'ils voulaient faire preuve de l'initiative des immigrants de race étrangère, ils pourraient en quelques années avoir assuré leur avenir et celui de leurs enfants, double avenir si sombre pour eux dans leur position actuelle.

Pourquoi les Franco-Américains ne se décideraient-ils pas une fois pour toutes à comprendre qu'ils ont tout à gagner d'abandonner leur travail de mercenaires pour venir s'établir sur les terres libres de l'Ouest.

Ils trouveraient ici des terres fécondes et faciles à cultiver, du travail assuré presque partout, et surtout ils troqueraient la vie misérable des manufactures malsaines pour l'air libre des grandes plaines.

A partir du commencement d'avril, des excursions vers l'Ouest à prix réduits seront organisées tous les quinze jours, soit par voie du C. P. R. ou du G. T. P. Le prix d'un billet simple est de 1 sou par mille à partir de Montréal.

Il est nécessaire pour obtenir cette réduction de prix de transport que les Franco-Américains se munissent, avant leur départ, d'un certificat d'identité rédigé soit par le curé de la paroisse ou le maire de la ville. Ce certificat devra être présenté au chef de gare à Montréal. Agir autrement serait s'exposer à des ennuis et à des délais.

Aux colons désirant visiter des régions où ils pourraient trouver des homesteads gratuits, je conseille de visiter les endroits suivants:

ARBORFIELD. Township 47, rang 12, ouest du 3ème méridien. Arrêtez à Teasdale sur le C. N. R.

GRAND NUT LAKE. Township 40, rang 11, ouest du 3ème méridien. Descendez à Wadena sur le C. N. R.

HENRIBOURG. Township 57, rang 25, ouest du 3ème méridien. Descendez à Prince Albert sur le C. N. R.

CHARLOTTE. Township 53, rang 25, ouest du 3ème méridien. Arrêtez à Emmaville.

MEADOW LAKE. Township 59, rang 18, ouest du 3ème méridien.

Ce sont de magnifiques endroits de colonisation. Nos compatriotes y sont fort nombreux. On y trouve de l'eau excellente et abondante, du bois, du foin, un sol fécond et facile à défricher et beaucoup de gibier. Une voie ferrée doit prochainement traverser ces régions.

Les nouveaux venus trouveront en moi un compatriote sincère, un ami dévoué, un conseiller désintéressé.

Maintenant, que les colons désirant acheter de belles fermes dans des paroisses bien organisées veuillent s'adresser aux curés des paroisses suivantes: *Beauchamp, Howell, Vonda, Delisle, Tessier, Duck-Lake, Bellevue, St-Louis, Domremy, Bonne-Madone, Carlton, Marcelin, Battleford, Delmas, St-Hippolyte.*

Compatriotes de l'Est, décidez-vous enfin à secouer le joug des manufacturiers qui vous exploitent.

Venez dans l'Ouest assurer l'avenir de vos enfants et le repos de vos vieux jours.

Aux colons libres, la terre libre!

AMÉDÉE CLÉROUX
Agent d'Immigration.

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 21 avril, Saint Sépulcre de Notre-Seigneur.

Lundi, 22, SS. Soter et Caius, papes et mart.

Mardi, 23, S. Georges, martyr.

Mercredi, 24, S. Bon Larron, conf.

Jeudi, 25, S. Marc, évangéliste.

Vendredi, 26, Notre-Dame du Bon Conseil.

Samedi, 27, S. Fidèle, martyr.

Dimanche, 28 avril, Patronage de Saint Joseph.

La "Croix" de Montréal

Nos félicitations à la *Croix*, de Montréal, qui vient d'entrer dans sa dixième année. Ce journal mène une campagne énergique et salutaire contre la Franc-Maçonnerie.

Chronique Locale

—Les électeurs de Duck Lake vont être appelés le 1er du mois prochain à donner leur opinion sur deux affaires importantes au point de vue du développement futur de la ville: 1o Le moulin à farine; 2o L'Hôtel de Ville.

Si nous sommes bien informés, une Compagnie est formée qui s'engage à bâtir ici un moulin d'une capacité de 200 barils de farine par jour pour le début et pouvant être augmenté jusqu'à 400 barils par jour, à condition que la ville lui donne une subvention s'élevant entre $3500 et $4000 et une exemption de taxes de ville pour 10 ans. (Cette exemption de taxes ne comprenant pas les taxes d'écoles.)

Avec un emprunt remboursable en 20 ans cela fait de $300. à $400. seulement à payer annuellement par les contribuables et le profit pour la Ville sera certainement de beaucoup supérieur à cette dépense. Aussi il n'est pas douteux que l'intérêt de tous les contribuables est de voter en faveur de cette loi municipale et nous ne pensons pas que personne songe à s'opposer à ce qu'elle soit adoptée.

Quant à la question de l'Hotel de Ville, elle peut être discutée. Il y a des arguments pour et contre, nous y reviendrons dans le prochain numéro.

—On parle de la construction et l'ouverture d'un bureau d'immeubles et d'une nouvelle pharmacie. Ces deux nouvelles acquisitions seront très bien vues de tout le public, car elles répondent à un besoin réel de notre nouvelle ville.

—La population de langue française de Duck Lake sera heureuse d'apprendre que nous allons enfin posséder une pharmacie où tout le monde pourra se faire comprendre, où l'on ne vendra que des remèdes de première qualité et à des prix raisonnables.

M. le Dr N. H. Touchette vint d'acheter à cet effet un lot de terrain en face du bureau de poste et il se propose de faire bâtir au plus vite.

Quand donc pourrons-nous aussi parler français au téléphone avec la certitude d'être compris et de pouvoir obtenir du bureau central tous les renseignements demandés ?...

—De passage à Duck Lake aujourd'hui, M. A. Cléroux, agent de colonisation pour la Saskatchewan. M. A. Cléroux doit partir très prochainement pour chercher des colons dans les Etats-Unis. Nous lui souhaitons bon succès.

—Aujourd'hui a eu lieu le mariage de M. Roméo Gagnier avec Mlle Ernestine Dubé. L'heureux couple est parti ce même jour pour un voyage à Régina. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité.

—M. Hercule Gagnier, agent de Station Rhein, est de passage à Duck Lake en visite chez ses parents pour une dizaine de jours.

—Dimanche prochain, M. l'abbé A. Leboucher nous honorera de sa première grand'messe à la paroisse. Notre curé nous a annoncé que la quête serait faite pour lui acheter un souvenir de sa première messe.

—De passage à Duck Lake, M. C. J. Cummings, agent d'immeubles de Prince Albert.

—On nous dit que la débâcle de la Saskatchewan, branche du sud, a été si forte que le cable de la traverse de Batoche et de St Louis ont été emportés.

—Le Dr N. H. Touchette a entrepris déjà les travaux de sa nouvelle pharmacie et nous savons que sa décision a été accueillie avec la plus vive sympathie par la population française et même anglaise.

—Décidément le printemps est arrivé, nos gens se sont mis à labourer et à semer et les semailles se font dans de bonnes conditions.

M. W. J. Pozer est revenu à son magasin à Duck Lake. Nous sommes heureux de constater que l'état de sa santé s'améliore de jour en jour.

Marcelin

—Nous voyons avec plaisir que l'état de santé de M. Antoine Marcelin s'améliore considérablement. Madame Marcelin, très fatiguée durant quelques jours, par suite des soins assidus prodigués au cher malade, est maintenant bien rétablie.

—MM. Josué Labrosse et Isaïe Lalonde ont enrichi chacun leur foyer d'une fille, baptisée le jour de Pâques.

—Les Canadiens nous arrivent de partout, du nord de Montréal, des Cantons de l'Est, du Michigan. Quelques-uns se dirigent du côté de Big River pour prendre des homesteads, d'autres achetent des terres à Marcelin.

—Avis à tous les Canadiens: il y a de belles terres à vendre ici, des terres qui se payent d'elles-mêmes en trois ans, par un rendement de 30 à 40 minots de beau blé à l'acre. Marcelin est un bon centre français possédant église et couvent. Dans la ville vous pouvez lire du français partout à la devanture des magasins, sur les affiches, etc. Marcelin est l'une des plus belles places d'avenir de la Saskatchewan: nos compatriotes y seront chez eux comme dans le vieux Québec.

Jardinier demandé

—ON DEMANDE un bon jardinier. Salaire très rénumératif. S'adresser à H. MITCHELL, Duck Lake.

A Vendre

Terrain et batisse à Duck Lake. Offre raisonnable sera acceptée.

W. H. CROSS.
Aberdeen, Sask.

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU qu'il a été jugé opportun et nécessaire d'ériger un hôtel de ville qui comprendra aussi un local pour conserver en bon ordre les appareils d'incendie.

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216,440 d'après le dernier rôle d'évaluation.

Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent.

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit :

1o. Que des débentures soient émises au montant de $6000 pour les fins ci-dessus mentionnées.

2o. La période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de vingt ans.

3o. Le montant des versements à payer sera de $300 et sera payé avec l'intérêt de chaque année.

4o. Le taux de l'intérêt sera de 5½

Avis est par les présentes donné que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale qui a été présenté et pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi municipale aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal, région des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD.
Officier-rapporteur

Ville de Duck Lake
Loi municipale No.

ATTENDU que le Conseil a reçu en la forme suivante une pétition signée par la moitié des citoyens résidant dans la ville :

"Nous soussignés, citoyens de la ville de Duck Lake, demandons par les présentes au Conseil de Ville de la dite ville de prendre les mesures nécessaires pour proposer aux citoyens de la ville une loi municipale autorisant le Conseil à donner à la Compagnie "Dominion Milling, Limited", l'emplacement où se trouvait le moulin appartenant à la Compagnie "Farmer's Milling," de Duck Lake, comprenant cinq acres de terre, des moteurs à vapeur de 60 forces, des bouilloires et un condensateur, comprenant aussi les fondations en beton de la bâtisse du moulin, un étang réfrigérateur, deux puits et une voie ferrée, et à donner un octroi, en argent, de $3,000 à la Compagnie Dominion Milling lorsque leur moulin sera construit ; pour pourvoir aussi à ce que la Compagnie "Dominion Milling Limited" soit exempte de taxes pour une période de dix ans à partir du 1er janvier 1912."

La valeur des propriétés dans la ville sujettes aux taxes est de $216,440 d'après le dernier rôle d'évaluation. Le montant des débentures dûes par la ville est actuellement de $800 payable en versements égaux annuels de $200 portant intérêt de 8 pour cent par année.

En conséquence, la Municipalité de la ville de Duck Lake par le Maire et son Conseil décrète ce qui suit :

1o. Que la ville de Duck Lake accorde à la Compagnie "Dominion Milling Limited" l'emplacement où se trouvait le moulin a la Compagnie "Farmers Milling", de Duck Lake, comprenant cinq acres de terre environ ; les moteurs à vapeur de 60 forces, les bouilloires, un condensateur et les fondations en beton de la bâtisse du moulin, un étang refrigérateur, deux puits et une voie ferrée.

2o. Que la dite ville paye à la dite Compagnie un octroi de trois mille dollars en trois versements égaux comme suit :

$1000 le 4 septembre 1912 aussitôt que le moulin sera achevé.

$1000 le 4 septembre 1913.

$1000 le 4 septembre 1914.

3o. Que la dite Compagnie "Dominion Milling, soit exempte de taxes (excepté des taxes scolaires) pour une durée de dix ans à partir du 1er janvier 1912 inclusivement.

4o. Que la somme d'argent nécessaire comprenant $3000 pour l'octroi mentionné dans la clause 2 de cette loi municipale et $500 pour le paiement à la Compagnie "Farmers Milling" de la propriété mentionnée dans la clause 1 de cette loi municipale, tous leurs droits et privilèges devant être empruntés sur garantie de la dite ville.

5o. Que la période de temps sur laquelle s'étendra la dette sera de 20 ans, et le montant de chaque paiement annuel sur cet emprunt sera de $200 portant intérêt à 5½ pour cent par année.

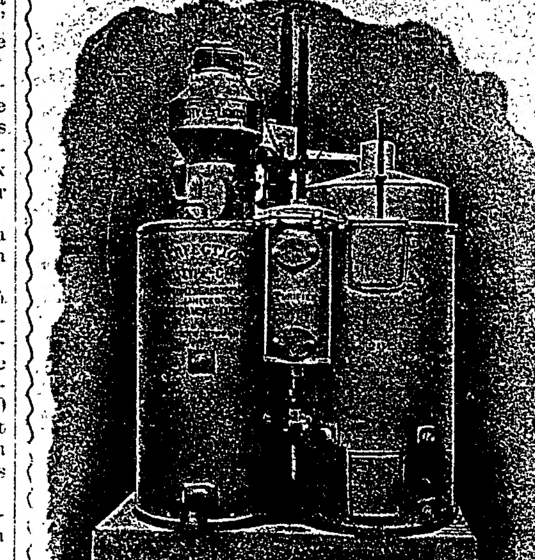
6o Que le taux de l'intérêt sera 5½ pour cent et sera payé annuellement avec chaque versement du capital.

7o. Que des débentures au montant de $4000 soient émises pour les fins de cette loi municipale.

AVIS est donc donné par les présentes que je certifie que ce qui précède est la vraie copie d'un projet de loi municipale, qui a été présenté au Conseil et qui pourra être finalement adopté par lui s'il obtient l'assentiment des citoyens.

Le vote sur cette loi aura lieu aux bureaux du Conseil, le mercredi, premier jour de mai 1912, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir (temps normal region des montagnes) et les bulletins seront comptés immédiatement après la fermeture du poll.

F. HOPWOOD.
Officier-rapporteur



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3 00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.